

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 28 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Marine TOINON, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Yvette VERNIERE, Nathalie FERNANDEZ à Jean-Paul FERRE, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2023_09_06

OBJET : TARIFS COMMUNAUX – SALLE CLAVELLOUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération n° 2022_12_05 du conseil municipal en date du 15 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs communaux 2023,

Considérant la nécessité pour la Commune de Saint-Romain-le-Puy d'actualiser les tarifs de la salle Clavelloux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 6 abstentions):

- approuve les tarifs de location de la salle Clavelloux pour tous contrats de location signés à compter du 29 septembre 2023 conformément au tableau présenté ci-dessous:

Habitants de la commune		
Location (du vendredi midi au dimanche midi)		
tarif hiver (du 1er novembre au 31 mars)		450,00 €
tarif été (du 1er avril au 30 octobre)		400,00 €
Journée supplémentaire		155,00 €
Soirées privées d'associations communales (<i>gratuité de la location 1 fois par an ; les autres charges restent dues</i>)		160,00 €
Soirée privative d'associations ou entreprises du territoire LFa		1000,00 €
Assemblée générale sans repas		270,00 €
Assemblée générale en semaine avec repas		550,00 €
Autres charges		
Cauton		2 000,00 €
Cauton tri sélectif		50,00 €
Participation au nettoyage		140,00 €
Location vaisselle / personne (habitants de St-Romain)		1,00 €
Pièce manquante ou cassée facturée		3,00 €
Dérangement alarme		60,00 €

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 02 octobre 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Christian SOULIER

Yorh



Le Secrétaire de séance, Jean-Paul FERRE

Jean-Paul Ferre



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :